

Terrains de pickleball

Règles d'utilisation

En utilisant les terrains, vous reconnaissez avoir pris connaissance des règles ci-dessous, les acceptez et vous engagez à les respecter afin de garder les lieux en bon état, propres et ainsi faciliter le bon déroulement des activités de pickleball.

- Les terrains sont accessibles si la météo et la luminosité naturelle/éclairage le permettent ainsi que pendant les heures d'ouverture et la période d'utilisation municipale disponibles au rawdon.ca.
- Les usagers doivent :
 - Porter obligatoirement des espadrilles adaptées à la pratique du pickleball et qui ne marquent pas la surface. Une tenue vestimentaire adaptée à ce sport (chandail obligatoire), le port de lunettes de protection et l'usage de tout équipement approprié, en bon état et de qualité, sont fortement conseillés.
 - S'assurer du bon état des terrains avant d'en débiter l'utilisation et s'abstenir de les utiliser si leur état ne permet pas la pratique sécuritaire des activités.
 - Tenir propres et maintenir les terrains libres de tout obstacle physique, incluant toute balle pouvant nuire au déroulement sécuritaire des activités.
 - Adopter un comportement prudent et respectueux envers autrui et leur environnement.
 - Respecter le temps alloué à la période de jeu qui commence toutes les heures et qui est d'une durée totale d'une heure. À la fin de la période, les joueurs libèrent rapidement le terrain en faveur des participants en attente.
 - Respecter le maximum d'utilisateurs par terrain (quatre utilisateurs) et l'âge minimum requis (les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte).
 - S'assurer de bien cadenasser les terrains après la fin de leur temps de jeu.
- Les spectateurs, accompagnateurs et participants en attente doivent demeurer à l'extérieur et y entrer seulement lorsque leur temps de jeu débute.
- Les usagers sont responsables de leur propre sécurité et doivent s'abstenir ou cesser d'utiliser les terrains si cela représente un danger pour eux ou pour autrui ou si cela est contre-indiqué en raison de circonstances particulières, de la météo, de leur état de santé, d'une condition médicale ou de la prise de médicament ou d'autres substances pouvant nuire à la pratique de l'activité.
- Il est interdit :
 - D'utiliser les terrains à d'autres fins que pour la pratique du pickleball.
 - D'utiliser les terrains lorsque la surface est mouillée ou glacée.
 - D'ajuster les filets soi-même.
 - D'y emmener tout animal, qu'il soit tenu dans les bras, en laisse ou non.
 - D'entrer sur un terrain lorsqu'un échange est en cours.
 - De fumer, vapoter et de consommer de la drogue ou de l'alcool sur les terrains ou de les fréquenter sous l'effet d'une de ces dernières substances.
 - De manger et d'y utiliser des contenants de verre.
 - De laisser des déchets ailleurs que dans la poubelle.

Le non-respect de ces règlements pourrait mener à l'expulsion du site.

Aucune surveillance des terrains n'est réalisée par la Municipalité.

La Municipalité n'est pas responsable des objets endommagés, perdus, volés ou laissés sur les terrains.

Par l'utilisation des terrains, les usagers acceptent les risques de blessures ou d'accidents liés à la pratique du pickleball. En cas de dommages aux terrains, les usagers doivent en aviser immédiatement la Municipalité aux coordonnées indiquées ci-dessous.

L'inscription est obligatoire auprès du Service des loisirs et de la culture afin d'obtenir la clé pour déverrouiller les terrains (gratuit pour les résidents de Rawdon, tarification applicable pour les non-résidents). Aucun prêt de clé n'est permis, chaque usager inscrit doit avoir sa clé en tout temps. Une seule personne invitée est permise par usager inscrit. Une personne invitée n'est pas un partenaire de jeu régulier.

Pour tout autre détail concernant le fonctionnement et l'accès aux terrains, consultez le rawdon.ca, composez le **450 834-2596, poste 7160** ou écrivez-nous au loisirs@rawdon.ca.

Informations et réservation:



Rawdon
Forte de sa diversité